

Image not found or type unknown



## Refuser 1 bail pour retard de mise à disposition des locaux

Par Pjs, le 19/04/2019 à 11:28

Bonjour

J'ai signé un bail pour un local mis à disposition le 15 Janvier 2019 suite à des retards des travaux le bailleur m'a demandé de signer un avenant pour le 15 avril 2019 comme les travaux ne sont toujours pas fini il me demande de signer un nouvel avenant pour le mois de juin.

Ai je le droit de refuser et annuler le contrat de bail

Cordialement Silva Paulo